



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

N° ID : 033-213302615-20230616-2023_06_12_25-DE



En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11 + 3

Absents : -excusés : 3

Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_04_19-025

Objet : Acceptation du devis de réfection du tennis

L'an deux mille VINGT TROIS, le 19 Avril à dix-huit heures vingt-huit, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 07 Avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothee, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothee, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BOUDOT Vincent.

Absent :

Absents excusés : M. BRINGARD Christophe, Mme BOUCHE Coralie et M. LAGARDE Dominique.

Exclus :

Procurations : M. BRINGARD Christophe à Mme BRETON Dorothee, Mme BOUCHE Coralie à Mme MATHIEU Julie et M. LAGRADE Dominique à M. GATINEL Didier.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente le devis de la Société STPM pour la réfection du Tennis pour un montant de 6621,60 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue, **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** le devis.

Fait à Lussac, le 19/04/2023


